

LOI N° 2001-03 DU 26 AVRIL 2001

Portant autorisation de ratification de l'accord de prêt signé entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement dans le cadre du financement du projet de construction de résidences universitaires en vue de l'extension du campus universitaire d'Abomey-Calavi.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'accord de crédit signé le 27 juillet 2000 entre la République du Bénin et la Banque Islamique de Développement (BID) dans le cadre du financement du projet de construction de résidences universitaires pour un montant de neuf millions deux cent mille (9.200.000) dollars US soit environ six milliards huit cent soixante millions neuf cent mille (6.860.900.000) F CFA.

Article 2.- La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 26 avril 2001

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.-

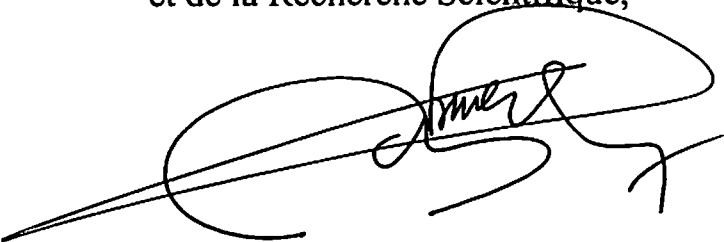
.../...

Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,



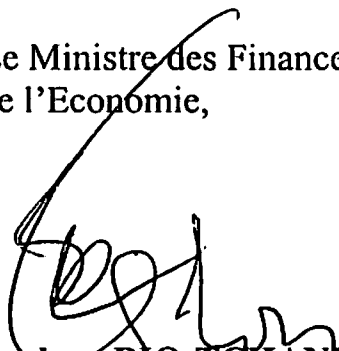
Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre de l'Education Nationale
et de la Recherche Scientifique,



Damien Zinsou Modéran ALAHASSA.-

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,



Abdoulaye BIO-TCHANE.-

AMPLIATIONS.- PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4
MENRS 4 MFE 4 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-
DGID-DGDDI 5 BN -DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSP-CSM
3 IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-